



## Charte du Coopérateur

— 1 —

*Je bénéficie d'une qualification professionnelle dans les travaux paysagers et l'entretien des jardins et je m'engage à continuer à me former.*

— 2 —

*Je m'engage à sensibiliser mon apprenti à la qualité des prestations et de leurs résultats ainsi qu'aux règles de sécurité.*

— 3 —

*Je m'engage à utiliser les devis/factures d'interventions et contrats fournis par la Coopérative et à établir un devis détaillé avant chaque intervention .*

*En cas de démarchage à domicile, je ne commence mes interventions qu'après le délai légal de 14 jours, afin de respecter la durée de rétractation du client (sauf demande écrite du client).*

— 4 —

*Je prends le temps de conseiller les clients en fonction de leurs attentes et de leurs possibilités et y accorde la plus grande attention.*

— 5 —

*Je respecte à la lettre l'esprit et les règlements propres à la Coopérative et aux "Services à la Personne".*

*Je n'interviens que dans le cadre et les limites des activités déclarées pour la Coopérative et m'engage à en respecter les consignes.*

— 6 —

*Je m'engage à renouveler chaque année mon assurance responsabilité civile professionnelle et à le justifier auprès de la Coopérative.*

— 7 —

*Je suis seul responsable de mes prestations et garantis à la Coopérative la bonne exécution des prestations de Services à la Personne que je serai amené à réaliser.*

— 8 —

*J'accepte les règlements par chèque à l'ordre de la Coopérative, ainsi que les règlements CESU pour ordre de la Coopérative. Je transmets également aux clients les coordonnées bancaires de la Coopérative dans le cas de virements ou prélèvements bancaires.*

— 9 —

*J'entretiens les jardins en respectant l'environnement. Dans la mesure du possible j'éviterai l'utilisation de pesticides et d'autres méthodes ou produits nocifs.*

— 10 —

*J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur de la Coopérative et j'en accepte tous les termes.*

Nom ..... Prénom .....

Lu et approuvé à ..... Le .....

Signature